

Par conséquent, le CPAS demande instamment à la ministre de suspendre indéfiniment les modifications apportées au régime d'assurance-maladie complémentaire afin de disposer de plus de temps pour recueillir des données financières probantes et s'entretenir avec le ministre fédéral de la Santé concernant le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments*, et afin de déterminer comment cette loi pourrait appuyer les programmes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les membres du comité attendent votre réponse avec impatience.



Jane Weyallon Armstrong
Présidente du Comité permanent des affaires sociales

- c. c. Députés de l'Assemblée législative
- Sous-ministre de la Santé et des Services sociaux
- Secrétaire principal
- Secrétaire du Conseil exécutif et sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones
- Membres du Comité permanent des affaires sociales
- Greffier du Comité permanent des affaires sociales
- Conseiller du Comité permanent des affaires sociales